

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 11 décembre 2025

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

*Convocation envoyée le 5 décembre 2025*

*Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 17  
Nombre de procurations : 00

**Membres présents :**

Ludovic PROISY	Isabelle CANDELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Maurice VANDEWALLE
Fabrice VAN BELLE	Brigitte MAINGUET	Fabiienne MEPLON
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESSENS	
Yves MARTIN	Jorge DOS SANTOS	Éric TIRLEMONT
Denise DUCROUX	Olivier MORVAN	Vincent DELMER

**Membres absents ayant donné procuration :**

**Membre absent excusé :**

**Membre absent :**

Théo VANENGELANDT, Aurélie MALAQUIN

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**DELIBERATION | N°VDV20251211\_05**

**SERVICE COMMUN DES CARRIÈRES SOUTERRAINES – Avenant à la convention constitutive – Modalités de financement de l'ingénierie financière**

**M. le Maire RAPPELLE** que la convention initiale pour la création d'un service commun pour le suivi, la gestion et la prévention du risque lié aux carrières souterraines a été approuvée par le Conseil Municipal de Lille le 26 janvier 2018 et signée le 1er juin 2018 par les 11 communes concernées et la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Cette convention, transmise en **annexe avec la convocation**, a pour objectif de sécuriser les territoires exposés au risque lié aux carrières souterraines et d'assurer un suivi technique et administratif cohérent. La commune de Vendeville est directement concernée, avec plusieurs secteurs présentant un risque de carrières souterraines de craie.

- Création d'un poste supplémentaire dédié à l'ingénierie financière, pour un coût annuel de **61.800 €**.
- Financement du poste : **75 % pris en charge par la MEL, 25 % à la charge des communes adhérentes**.
- Pour Vendeville, la participation communale correspondante sera calculée selon la clé initiale de répartition : **population (50 %), surface des carrières connues (25 %), surface du périmètre d'étude des risques – PER – (25 %)** ; ce calcul précis permet de déterminer le montant exact que la commune devra supporter chaque année. **Coût annuel de 412,21 €**
- Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du service commun, hors poste d'ingénierie financière, restent réparties selon la clé précédente, garantissant une juste participation de Vendeville aux charges globales.

Toutes les informations détaillées, y compris les coûts prévisionnels et la répartition par commune, sont disponibles dans les annexes, transmises en même temps que la convocation.

Cette mesure permettra à Vendeville de bénéficier d'un suivi renforcé des dossiers de financement, facilitant l'accès aux subventions et la sécurisation des sites, tout en maîtrisant l'impact financier pour la commune.

*Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant à la convention relative au service commun pour le suivi, la gestion et la prévention du risque lié aux carrières souterraines.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant à la convention relative au service commun pour le suivi, la gestion et la prévention du risque lié aux carrières souterraines.

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 00</b>	<b>ABSTENTION : 00</b>
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 09/01/2026

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN

Le Maire,



Ludovic PROISY

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.